

---

# A new empirical test of the infant-industry argument: the case of Switzerland protectionism during the 19th century

Léo Charles\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations Sociétales (LiRIS) – Université Rennes 2 - Haute Bretagne : EA7481 – France

## Résumé

L'étude de la première mondialisation est intéressante pour plusieurs aspects. Dans un premier temps, il s'avère qu'elle constitue une période de forte croissance économique et d'émergence pour de nombreux pays. Dans un second temps, les débats sont encore nombreux parmi les économistes, certains reliant cette forte croissance à une période de triomphe du libre-échange (notamment à travers la signature de traités de commerce), d'autres au contraire y voit une affirmation des bienfaits du protectionnisme.

Etudier le cas de l'économie Suisse pendant la première mondialisation est alors particulièrement intéressant. Non seulement la Suisse connaît une croissance économique forte (la deuxième plus forte derrière l'Argentine) mais elle met en place des institutions transparentes et démocratiques permettant au gouvernement d'expérimenter un nouveau type de protectionnisme. Celui-ci, que je qualifie de " protectionnisme innovant " dans cet article, combine une volonté de conquérir de nouveau marché par la signature d'accord de commerce favorable au pays (" protectionnisme de combat "), une protection modérée des industries issues de la 2<sup>nd</sup>e révolution industrielle (chimie, hydraulique...) et une protection des industries en déclin en contrepartie d'une modernisation des procès de production.

Théoriquement, ce protectionnisme innovant – au moins en partie – se réfère à la théorie de la protection des industries dans l'enfance de F. List (1841). Si l'analyse des sources secondaires (notamment des débats parlementaires) ou la réalisation de statistiques descriptives nous fait penser à la mise en place d'un protectionnisme des industries dans l'enfance en Suisse, il manque à ce jour des tests empiriques (économétriques) afin de démontrer qu'une politique commerciale mise en place dans un pays suit les recommandations de List.

Cet article se propose de combler ce vide en développant une stratégie empirique afin de déterminer la nature du protectionnisme mis en place. Basée sur un test de causalité à la Granger (1969), mon hypothèse est que si un pays met en place un protectionnisme " à la List ", nous devrions trouver que les droits de douanes " causent " les exportations. Cela signifie en effet que les droits de douane viennent en premier et aident au développement de nouvelles exportations ou à l'intensification des exportations existantes.

Grâce à une base de données originales sur le commerce extérieur de la Suisse entre 1885 et 1913 (exportations par produits et par secteurs ; importations par produits et par secteurs ; droits de douanes par produits et par secteurs), le test de Granger est mené à partir de

---

\*Intervenant

l'estimation d'un modèle panel-VAR. Celui-ci révèle bien la mise en place d'un protectionnisme des industries dans l'enfance dans la Suisse de la fin du XIXe siècle, confirmant ainsi les intuitions de notre analyse qualitative.

**Mots-Clés:** Protectionnisme, Première mondialisation, Archives parlementaires